



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210719-CONS-AG-21-093-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition de 3 navettes Dietrich City 23 par le biais de la CATP (centrale d'achat AGIR)

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS : BATESTTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

Conseil du 19 juillet 2021

OBJET : Acquisition de 3 navettes Dietrich City 23 par le biais de la CATP (centrale d'achat AGIR)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 19 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le contrat d'affermage conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°5, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 octobre 2020, prorogeant le contrat d'affermage jusqu'au 31 Décembre 2021 ;

Vu le rapport de principe approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 janvier 2021, et portant sur une nouvelle concession de service public de transports dont le lancement est prévu pour le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant le parc actuel de véhicules affrétés aux services de transports urbains ;

Considérant le projet de nouveau réseau de transports urbains, et en particulier, les lignes nécessitant des navettes urbaines comportant des caractéristiques minimales en termes de capacité, de confort et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juin 2021, approuvant le plan de financement pour l'acquisition de 3 navettes ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'acquérir 3 navettes DIETRICH City 23 par le biais de la centrale d'achat AGIR, d'un montant total de 384 608,66 €HT (incluant la rémunération de la centrale d'achat) ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget des Transports 20 21 (imputation budgétaire 21 56) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture
le **27 JUL. 2021**
et publication ou notification
du **27 JUL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOURAOUJ



LE PRESIDENT

P. Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification